

Le Corps des sauveteurs auxiliaires de Meyrin

De 1924 à 1998, il existait à Meyrin un Corps des sauveteurs auxiliaires, comme on en trouve encore dans plusieurs communes genevoises. Il avait pour buts de seconder les pompiers lors de leurs interventions et d'assurer un service d'ordre lors des manifestations communales.

Fondé en 1924

Au début du XXe siècle, le feu représente encore une menace importante dans les communes. Le bois est très présent dans les habitations. Chauffage et cuisinière sont alimentés au bois ou au charbon. Les incendies sont fréquents, les moyens de les combattre souvent encore rudimentaires et il n'existe pas de sapeurs-pompiers professionnels. Pour seconder les pompiers, des membres des associations des intérêts de Cointrin et des intérêts de Meyrin décident en été 1923 de créer un Corps de sauveteurs auxiliaires à Meyrin, comme il en existait déjà dans d'autres communes du canton, par exemple à Carouge depuis 1893, à Vernier dès 1891 ou encore à Lancy à partir de 1912. Leur projet est accepté par le Conseil municipal dont deux membres participent à l'élaboration des statuts. Le Corps des sauveteurs auxiliaires de Meyrin voit officiellement le jour au début de 1924 et son premier président est Louis Schaufelberger. Une souscription publique permet aux sauveteurs d'acquérir le premier matériel et des brassards.

Sauvetage des personnes et du mobilier

Selon les statuts de 1924, le but du Corps est « de prendre en cas de sinistre, d'accord avec l'autorité compétente, toutes les mesures nécessaires pour assurer le sauvetage des personnes et du mobilier, et diminuer, dans la mesure du possible, tout risque d'accidents. Le Corps peut encore prêter son concours dans certaines circonstances d'utilité publique. » Le corps est organisé sur un mode hiérarchique avec des chefs, sous-chefs et brigadiers. Toute admission doit être validée par le Conseil municipal (dès 1963 par le Conseil administratif). L'insigne du Corps consiste en un brassard aux couleurs cantonales, bordé de vert. Ce brassard est muni d'une plaque portant les armoiries du canton, et les mots « Sauveteurs, Meyrin ». Plus tard, cet équipement est complété par un costume.



Insigne du Corps des sauveteurs auxiliaires de Meyrin et son étui. ACM.

Eloigner curieux et importuns

Le règlement joint aux statuts nous renseigne sur les tâches concrètes du Corps des sauveteurs auxiliaires : « Le premier devoir du sauveteur sera d'éloigner du sinistre les curieux et les importuns qui ne font qu'entraver le service et qui profitent parfois de la confusion pour dérober des objets de valeur. (...) Un sauveteur sera placé à l'entrée de l'immeuble pour en interdire l'accès à toute personne non pourvue d'insignes ou n'ayant pas de qualité officielle. Le sauveteur devra rassurer les locataires et les préparer à un déménagement éventuel. Il ne fera évacuer que les étages absolument menacés par le feu ; pour les autres logements, les meubles seront rassemblés et mis à l'abri de l'eau par les moyens disponibles (bâches, etc.). (...) Les sauveteurs refouleront le public le plus loin possible du lieu du sinistre, de façon à laisser aux sapeurs-pompiers tout l'espace nécessaire pour la manœuvre de leurs engins.

Appui aux manifestations

L'une des premières interventions du nouveau corps n'est pas liée à un incendie mais a lieu en juin 1924 lors du Grand Prix de Suisse motocycliste sur le circuit de Meyrin où les sauveteurs auxiliaires contrôlent les entrées payantes et orientent la foule en appui aux services cantonaux. Au fil du temps, les interventions pour des incendies se raréfient et l'appui lors des manifestations se déroulant à Meyrin devient l'activité principale des Sauveteurs auxiliaires. Lors des Fêtes villageoises, organisées par le Centre commercial dans les années 60, lors des Promotions et du 1er Août, ils assurent un service d'ordre pour le déroulement du cortège, règlent la circulation et orientent les voitures sur les parkings. Ils suivent régulièrement des cours de circulation et participent encore activement aux journées d'exercice des pompiers.

Dissolution

Si le Corps des sauveteurs auxiliaires de Meyrin comptait encore 24 membres dans les années 70, ils ne sont plus que 8 dans les années 90. Faute d'effectifs, sa dissolution est décidée par la Commune en 1998.

Source principale : fonds du Corps des sauveteurs auxiliaires de Meyrin, ACM.



Les sapeurs-pompiers de Meyrin et au premier rang, sans uniforme mais avec un brassard, les sauveteurs auxiliaires. 1963. ACM, PA-149.